

POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

COMMUNICATIONS

DATE D'APPROBATION — 6 AOÛT 2026

REMPLACE LA VERSION PRÉCÉDENTE — JANVIER 2024

INTRODUCTION

1. Gymnastique Canada (GymCan) s'engage à respecter l'esprit et l'intention de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles du Canada* quand elle offre ou fournit des services à ses clientèles externes et internes.

OBJECTIFS

2. La politique des langues officielles de GymCan a deux objectifs principaux :
 - a) déclarer l'engagement de GymCan à promouvoir et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans ses activités;
 - b) guider le processus décisionnel de GymCan en fournissant une orientation claire dans les deux langues officielles dans nos communications et nos services.
3. Ces communications et services peuvent être destinés aux membres des communautés francophone et anglophone du Canada ou au personnel, aux membres, aux associés et aux partenaires de GymCan.

APPLICATIONS

4. Cette politique s'applique à GymCan dans son ensemble et à ses activités.

APPLICATION DE LA POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

5. GymCan reconnaît le français et l'anglais comme ses langues officielles et s'engage à ce que toute personne souhaitant communiquer avec GymCan puisse le faire dans l'une ou l'autre des langues officielles.

PUBLICITÉ

6. Toute publicité initiée par GymCan (imprimée, vidéo, électronique/internet) doit être produite dans la langue appropriée au type de média utilisé dans le territoire où elle est diffusée.

CONTRATS

7. Les contrats doivent être rédigés dans la langue préférée de la personne engagée. Il peut s'agir, par exemple, de contrats d'entrepreneurs indépendants, de contrats de consentement des athlètes et des entraîneurs, de contrats de partenariat, de contrats d'hôtes, de contrats de photographes, de contrats de code de conduite ou de contrats d'employés.

ACTIVITÉS EXTERNES

8. Quand ils seront publiés, les documents suivants seront accessibles simultanément dans les deux langues officielles :
- a) Tous les communiqués de presse
 - b) Campagnes de marketing
 - c) Bulletins d'information
 - d) Communication en cas de crise
 - e) Site Web
 - f) Communication sur le sport sécuritaire

ACTIVITÉS INTERNES

9. Quand ils seront publiés, les documents suivants seront accessibles simultanément dans les deux langues officielles :
- a) Tous les formulaires destinés aux athlètes, aux entraîneurs et aux membres
 - b) Processus d'octroi des brevets du PAA
 - c) Directives sur les événements
 - d) Procès-verbal de l'AGA
 - e) Processus de sélection

f) Rapports annuels

10. Bien que le fonctionnement interne de GymCan soit, pour des raisons pratiques et économiques, en anglais, tout membre demandant des documents, des informations ou des explications en français les recevra sous forme écrite ou orale.
11. Au cours de l'assemblée générale annuelle et des autres réunions, les membres auront la possibilité d'utiliser la langue de leur choix. GymCan fournira une traduction simultanée (français et anglais) à son assemblée générale annuelle si un membre en fait la demande.
12. GymCan recrutera du personnel, des membres du conseil d'administration et des bénévoles pour s'assurer de pouvoir répondre aux besoins de ses membres dans les deux langues officielles.

PROCÉDURE DE PLAINTE

13. GymCan s'engage à répondre à toute plainte concernant l'application de sa politique en matière de langues officielles. Ces questions peuvent être adressées à l'adresse comms@gymcan.org.

LANGUES OFFICIELLES – CONDITIONS D'HÔTES

ÉVÉNEMENTS NATIONAUX (CHAMPIONNATS CANADIENS ET ÉLITE CANADA)

14. En ce qui concerne les événements nationaux, GymCan s'assurera que le comité d'organisation dispose d'une équipe hôte capable de communiquer en anglais et en français.
15. Le matériel, les événements, les fonctions et les autres communications dans le cadre d'événements nationaux seront soumis aux directives contenues dans le Manuel d'organisation d'événements de GymCan.

LES NORMES MINIMALES SUIVANTES S'APPLIQUENT À CHAQUE RESSOURCE ET/OU ACTIVITÉ

- a) Toutes les informations sur les événements nationaux et les détails fournis aux établissements et aux équipes participantes;
- b) Tous les hôtes d'événements nationaux sont tenus de traduire les directives.

SIGNALISATION DES ÉVÉNEMENTS

16. Doit être parfaitement bilingue, y compris :

- a) titre de l'événement : afin d'assurer une cohérence en anglais et en français, GymCan établira des titres particuliers pour les événements nationaux;
- b) logo fourni par GymCan;
- c) la discipline de gymnastique, le genre et la date doivent être présentés en anglais et en français;
- d) toutes les informations relatives à la localisation et à l'heure.

PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT ET DIRECTIVES RELATIVES À L'ÉVÉNEMENT

17. Doivent être parfaitement bilingues, y compris :

- a) tous les messages de bienvenue;
- b) l'annexe et le texte.

CÉRÉMONIES D'OUVERTURE/DE CLÔTURE/DE REMISE DES PRIX

18. Dans la mesure du possible, être parfaitement bilingues, notamment:

- a) Mot de bienvenue et présentations
- b) Hymne national
- c) Protocole de compétition et auxiliaire
- d) Serment
- e) Annonces
- f) Serment
- g) Titres des récompenses (par exemple : athlète et entraîneur(e) de l'année, etc.)
- h) Textes des prix

BANQUETS

19. Si elles sont offertes, être parfaitement bilingues, notamment :

- a) Mot de bienvenue et présentations
- b) Invitations et programme du banquet
- c) Signalisation

ACCRÉDITATIONS

20. Les informations doivent être rédigées dans les deux langues officielles.